



Restaurant McDonald's Albertville

23, avenue des Chasseurs Alpains
73200 Albertville



Décembre 2011:



- Installation d'un détartreur H₂O Diffusion (ES 33-41) sur l'arrivée d'eau générale de l'établissement ;
- Désinstallation de l'adoucisseur en place ;
- Dureté de l'eau : 23 à 27 °f

Mai 2012 : Résultats après 5 mois d'utilisation

CE QUI EST MAINTENU :

- **Machines à boisson (fontaine à sodas, café)** : le système de traitement d'eau dédié de chaque machine a été maintenu. Aucune modification notable.

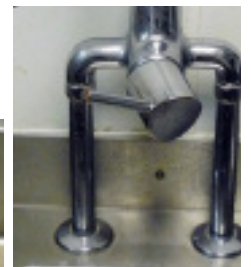


CE QUI EST AMÉLIORÉ :

- **Réseau/ canalisations** : quelques semaines après la mise en route de l'appareil, l'équipe constate une amélioration sensible du débit à tous les points de puisage ;
- **Points de puisage** : les robinets et éviers sont plus faciles à nettoyer et apparaissent globalement plus nets ;



- **Machine à laver le linge** : la qualité de lavage semble améliorée (blancheur du linge) malgré l'absence de l'adoucisseur ;



Machine à glaçons : la transparence des glaçons est améliorée, disparition des stries dues au calcaire.

Lors de son nettoyage trimestriel, elle ne présente pas d'entartrage, contrairement aux précédentes opérations.

Bilan :

Désincrustation : en moins de 5 mois, l'action de désincrustation du tartre des canalisations est déjà notable (retour du débit). Ceci, sans générer de dysfonctionnement ni recourir à un traitement chimique.

Non entartrage : bien que toujours présent dans l'eau, le tartre ne s'incruste plus. Il est plus facilement éliminé lors des opérations de nettoyage (robinets, éviers, etc.). Les nouvelles conditions d'eau créées par l'appareil H₂O permettent de réduire la consommation de produits lessiviels de 20 à 30 %.

Les antitartres-Détartreurs H₂O Diffusion ont un impact positif direct sur :

- ✓ la **qualité sanitaire** en éliminant progressivement le terrain favorable au développement du biofilm
- ✓ la **qualité mécanique** du réseau et équipements connectés en réduisant les causes de pannes
- ✓ les **coûts d'exploitation** en réduisant les interventions, traitements et maintenance ;
- ✓ l'**empreinte environnementale de l'établissement** (usage et déchets de traitements chimiques).

Détartreur pour particuliers - Clipsable			
Capacité de traitement	Diamètre canalisation	W/h	Modèle
Clipsable	Ø 16 à 20 mm	20	CL20

Pour résidences et petites applications professionnelles			
Capacité de traitement	Diamètre canalisation	W/h	Modèle
0 à 2,5 m³/h	DN 20 - ¾"	20	ES-201
0 à 5 m³/h	DN 26 - 1"	21	SES-261
0 à 5 m³/h	DN 26 - 1"	36	SES-261

Pour hébergement collectif, établissements sanitaires et sociaux ou autres applications			
Capacité de traitement	Diamètre canalisation	W/h	Modèle
0 à 5 m³/h	DN 26 - 1"	44	ES 26-41
0 à 9,5 m³/h	DN 33 - 1¼"	48	ES 33-41
0 à 12,5 m³/h	DN 36 - 1½"	50	ES 36-41
0 à 12,5 m³/h	DN 36 - 1½"	75	SES 36-41

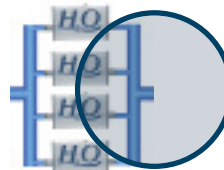
Pour piscines, bassins, fontaines et circuits fermés			
Capacité de traitement	Diamètre canalisation	W/h	Modèle
0 à 15 m³/h	DN 40 - 1½"	50	ES 40-41



Pour les débits inférieurs à 13 m³/h,
L'eau est traitée avec un seul détartreur de capacité adaptée

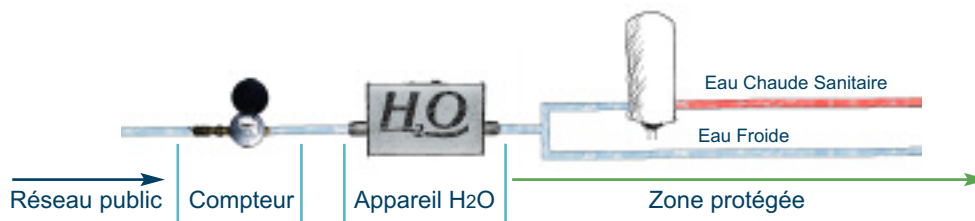


Pour les débits supérieurs à 13 m³/h,
le flux d'eau est réparti dans autant d'appareils monotubes que nécessaire, installés en parallèle



Les principaux bénéfices

- ✓ Les canalisations sont progressivement désincrustées
- ✓ Le réseau et les équipements connectés sont protégés de l'entartrage
- ✓ Toute l'eau entrant dans un bâtiment est traitée (eau chaude sanitaire et eau froide)



- ✓ La protection est permanente
- ✓ L'environnement est préservé (aucun rejet lié au traitement)
- ✓ L'eau traitée reste potable conformément au Code de Santé Publique (art. R.1321-43 et suivants)
- ✓ Le risque de prolifération bactérienne est réduit. L'élimination du tartre réduit les conditions favorables à l'implantation des bactéries et du biofilm
- ✓ Le traitement est sans entretien, sans maintenance et sans consommable
Les appareils H2O Diffusion fonctionnent en autonomie dès qu'ils sont alimentés en électricité (entre 20 et 85 € par an suivant le modèle).

Conformités - Normes



Conformité sanitaire :

Les dispositions de l'article R.1321-48 du Code de la Santé Publique, relatives aux produits et procédés de traitement d'eau destinée à la consommation humaine et à leurs conditions d'autorisation d'utilisation par le ministre chargé de la Santé, ne s'appliquent pas aux procédés électromagnétiques de lutte contre la formation de tartre, considérant que ces procédés agissent sur les propriétés entartrantes de l'eau sans en modifier la composition chimique.

Les appareils H2O Diffusion à balayage magnétique peuvent donc être utilisés dans une installation de distribution d'eau destinée à la consommation humaine dès lors qu'ils respectent les dispositions de Code de la Santé Publique (article R.1321-43 et suivants) relatives aux règles d'hygiène applicables aux installations de production et distribution d'eaux. Ce qui est le cas du seul composant au contact de l'eau (tube en acier inoxydable) de qualité alimentaire (Aisi 304L).